

#### UNION SPORTIVE TOUL AVIRON

Base Nautique André Vecker 1683 avenue du Général Bigeard 54200 TOUL 3 03 83 63 17 62

ustoulaviron@gmail.com

Site internet : http://ustoulaviron.weebly.com



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2023/2024 Groupe loisir (mineur)

Nom:		Prénom :		
Nom du représentant	légal :			
Adresse :				
Code postal :		Ville:		
Date de naissance :	/ /	Pays de naissance :		
Fixe :		Portable :		
e-mail :				
Détail du règlement :	Licence fédér	ale	50,50€	288 €
	Cotisation club		237,50 €	200€
	Assurance MAIF IA sport + (non obligatoire)		11,85 €	
	Total		€	
- Rendre le dossier d'inscription composé de ce formulaire, du règlement, du certificat médical type pour les nouveaux, du coupon de la MAIF le plus rapidement possible pour permettre la prise de licence.				

AUTORISATION D'HOSPITALISATION			
Je soussigné(e),	, déclare autoriser l'hospitalisation		
de mon enfant en cas de nécessité.			
Personne à contacter en cas d'accident (nom, adresse, n° de téléphone) :			

#### **AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL POUR LES MEMBRES MINEURS**

Je déclare que :

- J'autorise mon enfant à faire partie de l'US Toul Aviron et à participer aux déplacements en compétition,
- J'autorise les responsables du club à prendre toutes décisions utiles en cas de problèmes d'ordre médical lors des déplacements et également au club,
- Nous avons pris connaissance des statuts, des horaires et du règlement intérieur auquel nous acceptons de nous conformer, (affichage au club ou site internet)
- Mon enfant sait nager 25 mètres sans appui solide et sans brassière de sécurité.

<u>Signature</u> précédée de la formule :	« Je déclare que mon enfant sait nager 25 m sans appui solide e
sans brassière de sécurité ».	

Fait à	. le	_
raila	. 15	-





## CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A LA PRATIQUE DE L'AVIRON EN COMPETITION

Je soussigné(e)	, Docteur en médecine,
Demeurant	
Certifie avoir examiné M./Mme	Né(e) le
Demeurant	
Appartenant à l'Union Sportive de TOUL	Aviron
Et n'avoir pas constaté à ce jour, de sigr physiques liées à la pratique de l'aviron.	nes cliniques apparents contre-indiquant la pratique de l'aviron et des activités (y compris en compétition)
Fait le, à	
Cachet du Médecin	Signature





## Notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés de la FFA

(licences A, BF, I, U et D) - saison sportive 2023/2024

La Fédération française d'aviron attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFA et ses structures affiliées sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la fédération (n° de sociétaire 1 775 135 N).

### Garantie Indemnisation des dommages corporels1

Votre couverture intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative<sup>2</sup>.

#### **CHAMP D'APPLICATION**

- · La pratique de l'aviron, sur tous plans d'eau, en compétition officielle, officieuse ou à l'entraînement.
- · La pratique de l'aviron indoor, en compétition officielle, officieuse ou à l'entraînement.
- Toutes disciplines sportives pratiquées dans le cadre d'une préparation à l'aviron.
- · La pratique de l'aviron de haute mer dans la limite de 200 milles des côtes.
- · La participation à des activités promotionnelles (fêtes, bals, sorties...) organisées par la fédération et ses structures affiliées.
- · Les trajets aller et retour pour se rendre au lieu de l'activité et en revenir.

#### **TERRITORIALITÉ**

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

#### PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.
- Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.
- Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses ;
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales ;
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

## Option I.A. Sport +1

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I.A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport + offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

- 1 Le contenu des garanties figure au verso du présent document.
- 2 Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

#### MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables Entreprise régie par le Code des assurances CS 90000 - 79038 Niort cedex 9 Fédération française d'aviron 17 boulevard de la Marne 94736 Nogent-sur-Marne cedex



Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport+, vous devez remettre le bordereau détachable complété à votre président de club lors de la prise de la licence.

#### SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE I.A. SPORT+

La cotisation complémentaire d'assurance, qui devra être intégrée au règlement global de votre cotisation, s'élève à 11,85 € pour la saison sportive 2023/2024.

Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I.A. Sport 4
Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois
Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux	1 400 € 80 € 16 €/jour dans la limite de 310 €	3 000 € 300 € 2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + crientation
Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation  Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	Non couvert 16 €/jour dans la limite de 3 100 €	10 €/jour dans la limite de 365 jours 30 €/jour dans la limite de 6 000 €
Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :  - jusqu'à 9 %  - de 10 à 19 %  - de 20 à 34 %  - de 35 à 49 %  - de 50 à 100 % : - sans tierce personne :  - avec tierce personne :  - Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès :  - capital de base  - augmenté de : - pour le conjoint survivant  - par enfant à charge.	6 100 € x taux 7 700 € x taux 13 000 € x taux 16 000 € x taux 23 000 € x taux 46 000 € x taux	30 000 € x taux 60 000 € x taux 90 000 € x taux 120 000 € x taux 150 000 € x taux 300 000 € x taux 30 000 € 30 000 €
Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

#### RENONCIATION À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence est de 1,08 € pour les licences A, BF, I et U moins de 18 ans, 1,90 € pour les licences A, BF, I et U plus de 18 ans et de 0,15 € pour les licences D et titres initiations. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFA et ses clubs affiliés.



N.C.	FACILE	IND TUNE	
	112		

1 775 135 N Bordereau à remettre au président du club		
Je soussigné(e) (nom, prénor Adresse	Date de naissance	
atteste avoir pris connaissantaire I. A. Sport+.	des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémen	
la cotisation complémenta	antie I.A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. J'intègre de 11,85€ pour la saison sportive 2023/2024 au règlement de ma cotisation. J'ai blen noté que la garantie ompter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.	
☐ Je ne souhaite pas souscrir	cette garantie.	
t on données à correction corrected moveilles par ce de	nent cont obligatoires que permettre à MAIF la prise en compte et le crair de	

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permetire à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font fobjet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation in gestion et l'exécution de vos contrats. Au titu de l'intérêt kégitime, vos données à caractère personnel critée relatives aux opérations de présouscription, à la gestion des sinsistres et des contrats peuvent faire fobjet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, le réalisation des statistiques par MAIF et ses fillales, sinsi que dena le cadre des disposaits de kitte contre la fraise de la fatte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le kitte contre la fraise et en application de la régistation dans le cadre de la kitte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le kitte contre la fraise de l'assurance peut conduiré a une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de la fraude. Vous désposez d'un troitects, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'efficament et à les communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer donts à tout monates au traite du responsable de la protection des données personnelles. MAIF CS 90000, 79038 Nicot cedex 9 ou vosdonnessifinif f. Les données personnelles au tout le des des des directives du responsable de la protection des données personnelles, cuitssion ou déclaration hierates de directives du risque conness de l'assurance, fout et de ces de la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Fout e réticence, fausse déclaration intentionnelle, cuitssion ou déclaration hierates des circonstances du risque conness de l'assurd, entraine, selon le cas les sanctions prévues aux aricles L113-8 et L113-9 du Code d

rait a	Le
Signature	
(pour les mineurs, signature des parents	ou du représentant légal)
(pour les mineurs, signature des parents l	ou uu representant legal)